

Eléments pour une sociologie du civisme

par Jean-William LAPIERRE,

Maître de Conférences à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Madagascar.

★

Dans le cadre théorique de leurs importantes études sur l'apprentissage social de la vie politique, David Easton et Robert D. Hess ont très pertinemment distingué, dans tout système politique, trois niveaux d'intégration et de changement :

1° Celui du « gouvernement », au sens anglo-saxon du terme.

2° Celui du régime.

3° Celui de la société civile elle-même, ou « communauté politique » (1).

A chaque niveau est requis un certain degré de consensus, faute de quoi le système se disloquerait. Mais aussi, à chaque niveau, se manifestent des tensions, sans lesquelles aucun changement ne se produirait dans le système. Seulement, le degré de consensus nécessaire entre ceux qui participent au système et l'intensité des conflits que celui-ci peut supporter sans s'effondrer ne sont pas identiques à tous les niveaux. En outre, ceux-ci ne sont pas indépendants les uns des autres. Les changements qui se produisent à un niveau n'affectent le niveau suivant qu'au-delà d'un certain seuil de gravité, mais ils ont toujours pour effet des changements au niveau précédent.

Le premier niveau est celui de l'exercice quotidien du pouvoir par les autorités publiques, « tous ces rôles à travers lesquels s'effectue jour après jour la formulation et l'exécution des décisions obligatoires pour une société ». La désignation des gouvernants et des dirigeants d'administrations publiques, la répartition des tâches entre eux, les compétitions auxquelles donnent lieu cette désignation et cette répartition, l'affrontement des politiques préconisées par les divers détenteurs de pouvoir et par leurs rivaux ou opposants, les relations entre les organes du pouvoir politique (ministères, assemblées parlementaires, conseils, administrations publiques) et les partis ou les groupes de pression, tels sont les principaux phé-

nomènes observables à ce niveau. Les changements qui s'y produisent sont les crises et remaniements gouvernementaux, les révolutions de palais, les glissements ou les renversements de majorité dans les élections ou dans les scrutins des assemblées, les réformes administratives, les modifications ou les transformations de la législation, etc. Il est normal qu'à ce premier niveau le consensus soit minime et que se manifestent, à travers les divergences entre les courants d'opinion publique, les tensions entre les groupes sociaux, les luttes pour le pouvoir entre les partis politiques ou les factions rivales à l'intérieur d'un parti unique, de larges et profonds clivages entre les attitudes et les conduites politiques des diverses catégories de citoyens, des différentes couches ou classes de la stratification sociale. Ces conflits ne menacent pas la survie du système lui-même tant qu'ils n'ont pas atteint un certain seuil d'intensité à partir duquel ils affectent le second niveau.

Celui-ci est le niveau des institutions, des règles du jeu politique, formelles ou informelles, écrites ou coutumières, sans le respect desquelles les antagonismes et les compétitions observés au premier niveau ne pourraient se manifester que sous la forme de la « guerre de tous contre tous » décrite par Thomas Hobbes : la légitimité des autorités serait, en effet, contestée à tout moment par l'insoumission ou l'insurrection. « Un système ne serait pas capable de survivre, soulignent Easton et Hess, si, à ce niveau, l'accord ne l'emportait pas sur les divergences ». On peut donner à ce consensus indispensable, dans la mesure où il est conscient et voulu (2), le nom de « loyalisme »

(1) David EASTON et Robert D. HESS: *Problems in the study of political socialization*, in « Culture and social character », edited by S.M. LIPSET and L. LOWENTHAL (Free Press, Glencoe, Illinois, 1961). Toutes nos références et citations de ces auteurs sont tirées de ce texte. Nous traduisons « political socialization » par : apprentissage social de la vie politique.

(2) EASTON et HESS n'ont certainement pas tort de remar-

politique. Il peut être ébranlé quand, au premier niveau, des crises gouvernementales sans cesse renouvelées, l'impuissance des autorités publiques à décider et à faire exécuter une politique capable de résoudre les plus graves problèmes auxquels est confrontée la société civile tout entière, entraînent finalement une désaffection à l'égard du régime dans des groupes de plus en plus nombreux et socialement puissants. Il va de soi qu'une crise de régime a toujours pour conséquence d'importants changements au niveau précédent, concernant les modalités de désignation des gouvernants, d'exercice du pouvoir, de fonctionnement de l'appareil gouvernemental et administratif.

La science politique contemporaine ne manque certes pas d'analyses et d'enquêtes remarquables sur les opinions, les attitudes, les comportements politiques, les institutions, les partis, les groupes de pression, les régimes politiques, etc., c'est-à-dire sur l'ensemble des phénomènes qui se situent à ces deux premiers niveaux. En revanche, le troisième niveau indiqué dans le modèle théorique d'Easton et Hess est excessivement négligé. Pourtant, ces deux auteurs ont grandement raison de postuler que « le maintien d'un système exige que ses membres partagent les mêmes orientations à l'égard de la communauté elle-même en tant qu'objet de perception, d'évaluation et d'attitudes exprimées. L'affaiblissement du consensus à ce niveau devient apparent non pas quand on a changé de gouvernement ou transformé le régime, mais quand se forme un large mouvement séparatiste ou quand la guerre civile menace... Tout comme les gouvernements changent de caractère sans perturber sérieusement le régime, de même les régimes peuvent changer et changent sans entraîner une destruction de la communauté politique. Mais, de même que les clivages au niveau du « gouvernement » peuvent avoir des contre-coups qui affectent le régime, de même, si les divergences concernant la désirabilité du régime deviennent suffisamment grandes et répandues dans des groupes puissants, le régime et la communauté peuvent s'effondrer tous les deux à la fois ».

On peut appeler « civisme » l'intégration consciente des citoyens à la communauté politique, c'est-à-dire la conscience que l'appartenance à une telle communauté implique des droits et des obligations, la volonté de respecter ces droits et de remplir ces obligations. Pratiquement, le civisme

ainsi défini se révèle dans les situations où le citoyen, ayant le choix entre plusieurs conduites possibles, préfère le plus souvent une conduite qu'il estime conforme aux droits et aux obligations que comporte son statut de citoyen à d'autres conduites dont il pourrait attendre davantage de satisfactions pour lui-même, pour son petit groupe familial ou professionnel, voire pour sa confession religieuse ou sa classe sociale (3). Le civisme ainsi compris est donc le ciment essentiel de tout système politique. Or, cette « vertu », comme l'avait déjà si bien vu Montesquieu, n'est pas une grâce qui tombe du ciel sur les nations favorisées des dieux. C'est un *fait social*, qui dépend de *conditions sociales*. Malheureusement, ces conditions ont rarement fait l'objet d'une analyse approfondie. L'histoire et l'ethnographie présentent pourtant de nombreux cas critiques qui mériteraient de retenir l'attention d'une sociologie du civisme.

Prenons un exemple dans l'histoire : les faits bien établis d'incivisme dans le département français de la Lozère sous la Restauration (4). Sous la Révolution et l'Empire, la Lozère fut une région de résistance royaliste, en état de révolte permanente, et dotée pour cette raison de Cours de Justice spéciales. De ce loyalisme indéfectible envers les Bourbons, le nouveau préfet de la deuxième Restauration, dans une de ses premières proclamations, félicitait les « braves habitants de

quer que le consensus populaire sur le régime est en général largement dû à l'ignorance chez la plupart des citoyens. « Knowledge may of course become vital at moments when changes of a far-reaching character are suggested ».

(3) Sur la définition de la notion de civisme, cf. J.W. LA-PIERRE et G. NOIZET: Une étude sur le civisme des jeunes à la fin de la IV^e République (Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Aix-en-Provence, 1961), pp. 18-19 et 161-162.

Edward SCHILS nous semble confondre civisme et loyalisme quand il écrit: « Le civisme consiste à accepter les tâches qui incombent au citoyen dans l'administration des affaires publiques, en collaboration avec d'autres citoyens, avec pour seul objet les intérêts individuels, particuliers et collectifs de la société tout entière. Le sens des responsabilités envers les autres et envers tous, l'acceptation des règles qui ont force de loi dans la communauté font partie intégrante de ce civisme. La politique, dans le contexte du civisme, est la recherche de solutions de compromis efficaces à l'intérieur d'un système d'institutions dont la légitimité intrinsèque n'est pas remise en doute ». (Considérations théoriques sur la notion de société de masse, in *Diogenes*, n° 39, 1962, p. 65).

(4) J'emprunte cet exemple à un travail fait sous ma direction par M. Jean PIVASSET, qui s'est livré pendant un an à un minutieux dépouillement des archives départementales de Mende. Ce travail avait pour cadre les recherches dirigées de sociologie politique en vue de la préparation au diplôme de doctorat de science politique à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques d'Aix. Je remercie M. Pivasset de m'avoir permis cet emprunt.

la Lozère » : « De tout temps vous vous êtes fait remarquer par votre amour et votre dévouement sans bornes à nos souverains légitimes. Sujets fidèles, vous avez secoué le joug de l'usurpateur et arboré les signes de la royauté dans les moments les plus critiques. La cause que vous avez embrassée est sainte : elle a triomphé ». On ne saurait imaginer plus beau brevet de loyalisme monarchiste. Cependant, alors qu'on pourrait supposer que cet attachement au régime légitimiste allait faire cesser dans ce département les phénomènes de désobéissance civile, qui s'étaient multipliés sous les régimes précédents, il n'en fut rien. L'historien ne peut que constater ce paradoxe : l'opinion publique est favorable au pouvoir rétabli ; le consensus existe au niveau du régime et du gouvernement ; et, malgré tout, les paysans de la Lozère continuent comme auparavant à se dérober aux obligations élémentaires du citoyen, voire à s'insurger contre les représentants de la puissance publique quand ils cherchent à leur en imposer l'exécution.

Les formes les plus nettes de cette désobéissance civile sont les cas d'insoumission, de désertion et les actes connexes : violences, émeutes, etc. De très nombreux actes administratifs en font état. Le Préfet ne cesse de s'en plaindre, et d'en faire remontrance aux autorités locales : « ... Par sa lettre du 21 février dernier, S. Exc. le Ministre de la Guerre m'a fait connaître qu'elle a été informée que la désertion était considérable dans la légion départementale de la Lozère » (5). « Je ne puis vous laisser ignorer que la plus grande partie des militaires de ce département qui ont été incorporés dans la légion m'ont été signalés comme déserteurs » (6). Insoumis et déserteurs bénéficient de la connivence de l'ensemble de la population et l'autorité militaire le déplore : « On a lieu de croire que beaucoup d'insoumis des départements de cette division trouvent un asile et de l'ouvrage chez des particuliers ainsi que dans les ateliers et manufactures du pays... » (7). Cette connivence généralisée va souvent jusqu'à l'émeute pour délivrer les déserteurs arrêtés par la gendarmerie, comme en témoignent les considérants de cet arrêté préfectoral suspendant un maire de ses fonctions : « Considérant que le sieur Masseguin, maire de la commune de Lanuéjols, a donné à boire et à manger chez lui, hier, jour de la fête votive de la commune, à deux déserteurs et à un condamné aux fers... Considérant que l'arrestation de ces trois

individus, faite dans sa maison, a donné lieu, de la part des habitants, à une rébellion envers la gendarmerie qui a déjà eu les suites les plus funestes, et que le maire s'est trouvé absent précisément au moment où son autorité aurait été nécessaire pour maintenir l'ordre... » (8). On le voit, la complicité active s'étend parfois aux autorités locales, dont les détenteurs sont pourtant nommés par le Préfet. Plus souvent encore, c'est la force d'inertie qu'elles opposent aux injonctions réitérées de réprimer la désertion, malgré les rappels à l'ordre et les menaces de sanctions du représentant du Roi : « J'ai remarqué avec douleur, écrit le Préfet dans une circulaire du 26 janvier 1820, qu'il existe dans ce département un grand nombre d'insoumis et de déserteurs. Je suis bien éloigné de croire qu'aucun de vous, Messieurs, cache leur retraite ; mais je suis assuré que bien peu secondent les efforts de la gendarmerie pour la découvrir ». Et, dans une autre circulaire du 20 décembre 1821, le ton devient plus sec : « Je n'ai pas besoin de vous faire sentir combien seraient coupables les fonctionnaires qui favorisent la désertion ; la loi punit sévèrement ce délit, qui serait sur-le-champ suivi de la destitution ». Or, non seulement les Maires ferment les yeux sur l'insoumission des jeunes gens de leur voisinage, mais encore les déserteurs venant d'ailleurs sont accueillis : « S. Exc. le Ministre secrétaire d'Etat à la Guerre m'informe qu'elle a reçu des renseignements qui accusent les autorités de ce département de ne pas mettre, dans la poursuite du grand nombre de déserteurs qui s'y sont réfugiés, tout le zèle que sa Majesté a le droit d'attendre d'elles... C'est à la faiblesse qu'ont MM. les Maires de laisser tranquilles ceux qui arrivent dans leur commune qu'on attribue cette affligeante situation » (9). Devant ce refus de servir sous les drapeaux du Roi, le pouvoir a dû prendre plusieurs fois des mesures d'occupation militaire (10).

(5) Circulaire contenant des mesures pour la recherche et l'arrestation des déserteurs, 3 avril 1816.

(6) Circulaire du 25 février 1817.

(7) IX^e division militaire, Ordre de la dévotion.

(8) Arrêté préfectoral du 4 août 1823.

(9) Circulaire du 25 février 1817.

(10) Exemple : « ... Considérant que les violences auxquelles les habitants de la commune de la Cappelle se sont livrés et leur résistance envers la force armée sont un dangereux exemple et une violation des lois fondamentales de la société ; considérant qu'un pareil attentat ne doit pas rester plus longtemps impuni, que les poursuites judiciaires n'ont produit jusqu'ici aucun effet... »

Arrête : Article premier. — Une garnison militaire composée de deux brigades de gendarmerie et commandée par un offi-

Mais ce n'est pas la seule forme de désobéissance civile que l'on puisse constater dans ce département monarchiste. Les paysans de Lozère opposent une vigoureuse résistance au fisc ; elle aussi peut aller jusqu'à l'émeute et aux violences sur la personne des porteurs de contrainte. Pris entre les instructions pressantes de l'autorité supérieure dont dépend leur carrière et la mauvaise volonté de la population, voire son hostilité, les fonctionnaires locaux de perception hésitent à user de rigueur pour assurer à temps les recouvrements. Le Préfet menace en vain : « Je vais me rendre compte tous les mois de la situation des recouvrements dans chaque commune, afin de prendre les mesures qui seront jugées nécessaires pour vaincre l'apathie et la négligence des uns et la mauvaise volonté des autres... » (11). Un paysan est attaché à la terre avant de l'être au Roi : malgré leur fidélité à la monarchie sous la Révolution et l'Empire, un assez grand nombre de lozériens, dans les campagnes, a dû bénéficier (au moins à titre de métayage) des biens nationaux, car les circulaires préfectorales, en dépit de leur prudence et de leur optimisme de façade, laissent percer le souci que causent à l'autorité les craintes des habitants au sujet du statut agraire ou de l'évolution fiscale. Le 1^{er} mai 1822, le Préfet rappelle aux fonctionnaires qu'« ils manqueraient à leur devoir s'ils n'employaient tous les moyens que la loi a mis à leur disposition pour prévenir et détruire l'effet des nouvelles absurdes qui tendent à inspirer des craintes aux classes peu éclairées de la société, et qui nuisent essentiellement au développement de l'industrie et du commerce ». En outre, les habitants des sections de communes ont fortement tendance à considérer comme leurs propres terres indivises les biens communaux que la législation permet d'affirmer ; ils s'opposent éventuellement à l'application de la loi. La contrebande armée est organisée en quelques points du département. Plus généralement, la fraude (sur les tabacs, les eaux de vie, les cotons filés) ne se dissimule même pas. Ici de nouveau, la passivité de l'administration locale s'ajoute à la complicité de la population : « Je suis informé que dans plusieurs communes du département, la perception des impôts indirects éprouve des obstacles, que la fraude s'y commet ouvertement et que, la plupart du temps, elle ne peut être réprimée par les employés de l'administration, attendu qu'ils ne sont pas secondés par les autorités locales... » (12). Un grand

nombre de colporteurs parcourent le département. Ils sont suspects aux pouvoirs publics, qui voit en eux « des agents d'intrigues séditeuses » qui, « abusant de la crédulité des habitants de la campagne, répandent des nouvelles fausses et nuisibles au Gouvernement » (13). Le loyalisme devrait donc inciter les autorités locales à une stricte application de la réglementation très sévère qui les concerne. Mais les infractions sont très nombreuses et les Maires laissent faire, car les colporteurs sont bien accueillis par une population le plus souvent totalement isolée dans les fermes ou les hameaux. Il arrive enfin que l'autorité municipale se comporte comme un pouvoir judiciaire autonome et, délaissant les poursuites en forme, lentes, dispendieuses, compliquées, règle les problèmes de simple police au bénéfice du seul groupe local : « Des individus surpris en contravention à des règlements de police, au lieu d'être poursuivis dans les formes légales, sont contraints à des transactions pécuniaires sous forme d'amendes au profit des hospices ou des pauvres et échappent par ce moyen aux condamnations judiciaires qu'ils ont encourues » (14).

Il est clair que tous ces cas de désobéissance civile ne peuvent être attribués à une hostilité de la population à l'égard du régime ni à un mouvement d'opposition proprement politique. Royalistes et légitimistes sous la Révolution et l'Empire, les lozériens le sont restés sous la Restauration, et même après. Le changement de régime survenu en 1815 ne pouvait que combler leurs vœux. Leurs sentiments traditionnels auraient donc dû les pousser à obéir aux lois et aux autorités qui parlaient au nom du Roi. Or, la restauration de ce pouvoir à leurs yeux légitime n'a nullement mis fin à leurs habitudes inciviques. Car c'est bien de l'incivisme que relèvent ces conduites, et non point de l'insoumission à l'égard d'un gouvernement contesté ou de la révolte contre un régime détesté, comme il a

cier de ce corps se rendra sur-le-champ dans la commune de la Cappelle et y restera établie aux frais des habitants jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce qu'ils auront dénoncé les auteurs ou complices de l'émeute qui eut lieu dans cette commune le 8 septembre dernier, à la suite de laquelle un déserteur fut arraché des mains de la force armée et les gendarmes grièvement maltraités » (Arrêté préfectoral du 11 octobre 1816).

(11) Circulaire pour recommander l'exactitude dans le paiement des contributions, 26 janvier 1816.

(12) Circulaire relative au concours des autorités locales pour assurer la perception des impôts indirects, 6 septembre 1826.

(13) Arrêté préfectoral du 9 janvier 1816, assujettissant les colporteurs à se munir d'un livret et à le présenter au visa des sous-préfets ; circulaire contenant des mesures de police relatives aux passeports et aux colporteurs, 25 juin 1823.

(14) Circulaire du 8 août 1818.

pu arriver ailleurs à la même époque, ou bien en d'autres temps. Il semble que cet incivisme s'explique par le concours d'un ensemble de conditions sociales qui peuvent être regroupées en trois grandes rubriques : l'isolement géographique, le déclin démographique et les conditions de vie, l'homogénéité sociale et, partant, la solidarité des administrateurs locaux et des administrés. Il faut y ajouter un facteur plus spécifiquement politique, qui dépend d'ailleurs des précédents : la sous-administration.

L'état des routes et la rigueur de l'hiver, dans ce pays de montagne (Aubrac, Margeride, Cévennes, Mont Lozère, Aigoual) ou de causses désertiques recouverts de neige et balayés par les vents plusieurs mois par an rendent les communications extrêmement précaires et rares les contacts humains. La recherche d'un insoumis ou d'un déserteur est alors pratiquement impossible. Ce département, qui avait 138.778 habitants recensés en 1828, en a tout au plus 75.000 à l'heure actuelle. Dès 1820, le processus de dépopulation lente était amorcé. Et, à la suite des guerres napoléoniennes, cette dépopulation atteignait surtout les tranches d'âge les plus jeunes de la population mâle adulte. De plus, l'habitat était dispersé. Les communes lozériennes, sous la Restauration, sont proches des « grandes communes » projetées par les Girondins. A titre de sondage, M. Jean Pivasset a compté en 1828 dans l'arrondissement de Mende, 682 localités pour 62 communes. Ce qui veut dire seulement soixante deux Maires et soixante deux registres d'état-civil pour six cent quatre-vingt deux villages ou hameaux. Il faut avouer qu'il y avait là une belle tentation pour la fraude en matière de recrutement ! L'essentiel de la vie économique repose sur l'exploitation agricole de montagne : forêts et pâturages à vaches et à moutons. Dans ce type d'exploitation, un homme est un capital aussi important que fragile. Pour ces pauvres familles, les exigences des lois royales sur le recrutement passent bien après l'exigence de survivre. Les deux grandes régions que l'on peut distinguer en Lozère, au point de vue de la structure agraire et du régime de propriété, ont chacune de bonnes raisons de refuser le départ du moindre travailleur. Au Sud, les Cévennes se dépeuplent, l'habitat y est extrêmement dispersé et la terre qui cesse d'être cultivée retourne aussitôt à la rocaille. Au Nord, on exploite, sous le régime de la grande propriété

et du métayage ; un homme qui part à l'armée, avec tous les risques que cela comporte, même en temps de paix à cause de l'état sanitaire, entraîne une baisse de rendement des terres et l'éviction est à craindre. L'analphabétisme est d'ailleurs tel que les conscrits réfractaires ne craignent nullement, en revanche, de souffrir de l'application du décret du 17 Thermidor An IV, selon lequel on ne peut être nommé à une fonction administrative que si l'on justifie de l'accomplissement du service militaire, de l'exemption ou de la dispense légale. Les Maires des communes rurales sont les seuls qui soient quelque peu instruits; ils vivent de la même vie de paysan que leurs administrés. Pour ces deux raisons les menaces de sanctions de l'autorité supérieure ne les effraient guère. Ils sont difficiles à remplacer, et, s'ils perdent leur poste, ils continueront à vivre comme avant.

Alors que leur rôle d'administrateurs locaux serait en principe de faciliter l'adaptation des réglementations qui émanent de l'autorité centrale à des collectivités fermées et arriérées, bien au contraire, par la force des choses, puisqu'ils sont choisis au sein de ces collectivités, ils considèrent plutôt que leur tâche est de protéger leur commune contre les exigences du Pouvoir lointain qu'ils représentent. Les moyens de la puissance publique sont d'ailleurs très limités. La compagnie de gendarmerie de la Lozère a un effectif de 117 hommes, réparti en vingt lieux de résidence. « Cet esprit d'insoumission et de désordre, écrit le Préfet, n'est pas seulement l'effet de l'insouciance des habitants pour le service militaire... il est également attribué à l'inactivité de la gendarmerie dans la recherche et l'arrestation des déserteurs » (15). Mais que pourrait-elle faire ? Le clergé représente l'encadrement social le plus nombreux : 198 paroisses et, dans les Cévennes, onze pasteurs protestants. Les pouvoirs publics n'en font pas fi : « L'influence du clergé n'est point douteuse dans ce département. Vous serez toujours sûr de l'obtenir parce que vous ne la réclamerez jamais que dans l'intérêt de la religion et celui de l'Etat, qui sont inséparables l'un de l'autre » (16). Mais les curés sont issus des couches sociales les plus incultes et les plus misérables et, comme les maires avec leurs administrés, ils ont plutôt tendance à se solida-

(15) Circulaire du 3 avril 1816.

(16) Circulaire du 24 février 1823.

riser avec les fidèles au milieu desquels ils vivent, dont ils connaissent la dure existence.

L'exemple historique qui vient d'être exposé n'est qu'un exemple. Il a l'avantage de bénéficier d'un recul suffisant pour échapper aux contestations qui pourraient provenir des passions actuelles. Des études comparatives plus poussées seraient toutefois nécessaires si l'on voulait en apprécier la pertinence en toute rigueur scientifique. Ces faits du début du XIX^e siècle ne sont pas dénués d'intérêt pour la science politique de la seconde moitié du XX^e. Ils mettent en évidence l'étroite relation d'action réciproque qui lie les conduites inciviques au sous-développement économique et à son corollaire politique : la sous-administration. La Lozère fait partie, aujourd'hui encore, de la France sous-développée, d'une région dans laquelle est née naguère le mouvement Pujade, dont les premières manifestations furent des protestations violentes contre la fiscalité. Dans ses récentes « considérations théoriques sur la notion de société de masse », le sociologue américain Edward Schils cherche à établir un rapport entre le civisme et ce type moderne de vie sociale produit par l'industrialisation. Il insiste sur le degré particulièrement élevé d'intégration dans la société de masse : « La société de masse n'est pas la société la plus pacifique ni la plus disciplinée que l'histoire nous offre ; mais elle est, de toutes, celle qui repose sur le consentement le plus large. La notion de civisme n'est pas une innovation de l'époque moderne ; mais c'est dans une société de masse qu'elle trouve son expression la plus largement acceptée, encore que bien imparfaite » (17). Beaucoup de régions des nations du Tiers Monde récemment promues à l'indépendance politique, et parfois ces nations tout entières, ont bien des traits communs, mutatis mutandis, avec la Lozère de 1815 à 1830. Les difficultés qu'y rencontrent les nouveaux pouvoirs publics issus de la décolonisation sont souvent du même ordre que celles auxquelles se heurtaient les Préfets de Mende. Elles ne signifient pas nécessairement que l'autorité des gouvernants ou la nature du régime est contestée par la population, contrairement à l'interprétation suggérée par quelques observateurs qu'inspire la nostalgie de la période coloniale. Elles signifient plutôt que les collectivités locales ou les groupements de parenté ne sont pas encore intégrés dans des circuits économiques qui les dépassent, dans des relations

sociales qui débordent ou font éclater le cadre traditionnel, et n'ont pas encore pris conscience d'appartenir vraiment à une communauté politique plus vaste que leur petite communauté familiale ou villageoise.

Certes, dans bien des cas, la lutte pour l'indépendance et contre le colonialisme a développé des sentiments et une idéologie nationalistes. Mais un écart important subsiste entre ce nationalisme, qui exprime la révolte contre la situation coloniale, et le civisme, c'est-à-dire le consensus au niveau de la communauté politique et l'adhésion au statut de citoyen, avec les obligations qu'il comporte. De la négativité du nationalisme à la positivité du civisme, le passage n'est ni facile ni même fatal. Les dirigeants des nouveaux États en font chaque jour l'expérience. Au cours de cette phase délicate de transition, il arrive malheureusement trop souvent qu'à la sous-administration succède une rapide corruption de la nouvelle administration. Si les administrateurs locaux sont recrutés parmi les notables du pays, ils ont tendance à prendre, envers le Pouvoir central, une attitude semblable à celle des maires lozériens, ce qui ne les empêche nullement de profiter de leurs fonctions pour perpétuer ou renforcer leurs privilèges traditionnels. Si les administrateurs locaux sont étrangers au pays dans lequel ils sont censés représenter le Pouvoir central qui les a envoyés, ils se heurtent à la méfiance et à la résistance au moins passive de la population ; ils sont de plus tentés de se comporter en potentats, de se constituer une clientèle, d'abuser de leur puissance et d'en tirer des profits personnels. Le sous-développement fait obstacle à l'efficacité de l'action administrative comme à l'intégration des groupes locaux, des lignages et des clans, des ethnies diverses dans une plus vaste communauté politique. Le démarrage des plans de développement établis par le Pouvoir central avec le concours des meilleurs experts et techniciens rencontre souvent des difficultés semblables à celles dont se plaignait le Préfet de la Lozère sous la Restauration. Ces difficultés ne trouvent pas leur explication dans des phénomènes politiques observables aux deux premiers niveaux du modèle théorique d'Easton et Hess. Elles relèvent d'une sociologie du civisme, que la science politique contemporaine aurait intérêt à moins négliger.

(17) *Op. cit.*, p. 61 et p. 65.